

CFVU du 8 décembre 2022

La répartition, par filière et par groupe de parcours, des capacités d'accueil d'étudiants en 2ème et en 3ème années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2023 est fixée comme suit en vertu de la délibération n° 2021/12/15-11 CA du CA d'AMU :

	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Total	% *	
Groupes de parcours 60 ECTS	312	22	41	103	478	61%	≥ 30%
Groupe 1 - PASS	252	19	36	86	393		
Groupe 2 - LAS 1	60	3	5	17	85		
Groupe de parcours 120 ECTS	160	13	24	52	249	32%	≥ 30%
Groupe 1 LAS2-3	160	13	24	52	249		
Passerelles	32	3	7	17	59	8%	≥ 5%
Capacité d'accueil total	504	38	72	172	786	100%	
				Arrêté 04/11/2019			
Ventilation par groupe de parcours	Groupe PASS		50%	≤ 50 %			
	Groupe LAS (LAS1-LAS2-LAS3)		42%	≤ 50 %			

* Respect des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019

- Groupes de parcours 60 ECTS : minimum 30 % des places
- Groupes de parcours 120/180 ECTS : minimum 30 % des places
- Groupe PASS : maximum 50 % des places
- Groupe LAS : maximum 50 % des places
- Passerelles : minimum 5%